

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (23) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, de LA CHAPELLE Grégory, MORISSET Kamila, VANDEPITTE Brice, wharmby Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :

Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Sylvia BUREL a donné pouvoir à Françoise JOSSERAND
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Elisabeth EMONET

ABSENTS EXCUSES (3) : Flavien LEGER, Vincent GASCA, Laurent CHAUMARD,

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/11/2025

Date d'affichage : 18/11/2025

Elisabeth EMONET a été élue secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 26.11.2025
Et publication le : 24.11.2025
Le Maire,



Subventions au profit d'associations locales 2025/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les demandes de subventions d'associations locales au titre de l'exercice 2026

Considérant la demande de la FCPE pour une subvention leur permettant de soutenir un projet destiné aux familles et équipes éducatives dans les écoles maternelle et élémentaire de la commune.

Des conférences seront ainsi organisées sur l'alimentation dans le quotidien des enfants mais également sur le développement global de l'enfant.

Le montant de la subvention sollicitée est de 1 000 €.

Considérant la demande de l'association « Vibre et Raisonne » pour l'organisation de son festival 2026. Des concerts, ateliers de musiques actuelles, des ateliers percussions, ateliers maquillage scéniques et d'autres activités sur le thème de la musique seraient ainsi organisés au cours d'un week-end complet.

Le montant de la subvention demandée est de 6 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement sur ces deux subventions. Il est pris acte que les subventions seront inscrites au BP principal 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance,
Elisabeth Emonet



Le Maire,
Michel BEAL

